

Valérie Tesnière

Bibliothèque de France

LA POLITIQUE D'ACQUISITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE

LA POLITIQUE d'acquisitions, entendue comme accroissement par achat, don ou échange, dans un établissement qui aura par ailleurs pour mission, héritée de la Bibliothèque nationale, la collecte, le signalement, la communication et la conservation de la production éditoriale française reçue par dépôt légal, se confond dans une large mesure avec la politique documentaire de la bibliothèque, qui implique par définition une logique sélective.

Un changement d'échelle

Comme le rappelait Nicole Simon dans son récent article¹, la politique d'acquisitions étrangères de la Bibliothèque nationale n'a pas toujours bénéficié de l'attention, ni des budgets que la tradition pluriséculaire dont elle était issue aurait exigés. Le projet de Tolbiac apporte un changement d'échelle considérable. En 1989, 40 000 monographies et environ

32 000 titres de périodiques arrivaient par dépôt légal, tandis que 24 300 monographies et titres de périodiques entraient par achats, dons et échanges. Le budget était alors de 7 760 000 F (dont 1 420 000 F de crédits exceptionnels), contre 2 498 000 Livres sterling (environ 21 000 000 F) à la *British Library*, où le volume d'achats étrangers était le double de celui de la Bibliothèque nationale avant que les crédits de l'Établissement public de la Bibliothèque de France (EPBF) viennent abonder le budget ordinaire.

L'ambition de l'EPBF, à partir du moment où fut décidé le transfert des collections des départements des Imprimés, des Périodiques et de la Phonothèque sur le site de Tolbiac, a été de mettre le futur établissement au niveau des grandes bibliothèques étrangères nationales et/ou de recherche, en particulier de la *British Library*, objectif à la mesure d'un pays comme la France.

La *British Library* a servi de modèle en ce qui concerne l'ouverture au public, la présence d'importantes collections en libre accès, la création d'un nouveau département des sciences proche du Science reference and information Service, l'alignement des budgets d'acquisitions. Mais le projet

français a ses propres caractéristiques : l'existence de deux niveaux d'accès dans une seule bibliothèque, l'un de recherche, l'autre de référence, donc des fonds en libre accès d'une importance quantitative supérieure ; l'absence d'un équivalent du *British Library Document Supply Centre* de Boston Spa en arrière plan des collections scientifiques ; enfin et surtout, un calendrier de réalisation très différent. La *British Library* qui, comme la plupart des grandes bibliothèques, a connu un net fléchissement pendant la période de l'entre-deux-guerres, a consenti depuis 1945 un effort remarquable notamment en matière d'acquisitions. Le transfert dans le nouveau bâtiment de Saint-Pancras, réalisation elle aussi de longue haleine, consacre donc une politique de redressement des collections bien antérieure.

Pour la Bibliothèque de France, nouvelle architecture et plan massif d'acquisitions vont de pair². L'EPBF s'est vu confier dès 1990 une double mis-

* Valérie TESNIÈRE est chef de projet « Politique documentaire » à l'EPBF.

1. Nicole SIMON, « Chantier et politique d'acquisition de la Bibliothèque nationale », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 38, n° 3, 1993, p. 26-39.

2. *Les Grandes bibliothèques de l'avenir : actes du Colloque international des Vaux-de-Cernay, 25-26 juin 1991*, Paris, La Documentation française, 1992.

sion : à la fois réaliser des acquisitions considérables destinées à couvrir 50 % de la capacité du libre accès (380 000 volumes de monographies, 5 500 titres de périodiques, micro-formes et CD-Rom pour un budget total de 300 MF incluant une part d'assistance technique pour la réception, le catalogage et la reliure) et co-définir avec la Bibliothèque nationale les axes prioritaires de la politique documentaire du futur établissement. D'où une certaine difficulté à proposer et expliquer des choix documentaires qui ne peuvent, dans l'immédiat, être sanctionnés par le public, comme cela a pu se faire progressivement sur les différents sites de la *British Library* – notamment pour les nouveaux fonds scientifiques et économiques –, avant le transfert sur Saint-Pancras.

Cela n'empêche pas la politique documentaire de la Bibliothèque de France, telle qu'elle se met peu à peu en place, de tenir compte des besoins de l'actuel public de la Bibliothèque nationale, mais aussi de celui qui, vu l'élévation générale du niveau de diplômes, peut également avoir recours à ses collections.

La typologie des collections a été établie en fonction des besoins et usages de ces catégories de lecteurs, dans la mesure où ceux-ci étaient compatibles avec l'offre d'une bibliothèque de type national, largement ouverte. C'est en ce sens que l'analyse de l'offre, essentielle car fondée sur les missions prioritaires de l'établissement, a été éclairée par l'analyse de la demande.

Continuité des collections

La politique documentaire s'enracine dans une réflexion sur ce qui constitue la continuité des collections patrimoniales, tout en essayant de cerner en quoi ce qui était possible jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, doit être modulé en fonction des pratiques actuelles de la recherche et de l'évolution des bibliothèques françaises concernées. Les travaux d'histoire du livre des dernières décennies, repris dans l'ouvrage de Simone Balayé et *l'Histoire des bibliothèques françaises*, ont souligné la place secon-

daire du dépôt légal à l'époque moderne par rapport aux entrées exceptionnelles³.

La Bibliothèque royale a été surtout enrichie par le mécénat. L'exposition sur les enrichissements à l'époque révolutionnaire a montré, à partir du dépouillement des différentes archives, combien le déséquilibre a été accentué par les saisies des biens du clergé et des émigrés. Même si le Muséum, la Mazarine et d'autres grands établissements parisiens ont reçu leur part des confiscations, Noyseau d'Ormesson a fait entrer des collections importantes et Van Praet, surtout, a très largement pourvu la rue de Richelieu à partir des dépôts littéraires⁴.

La politique documentaire doit tenir compte des besoins de l'actuel public

L'apport est massif et long à résorber : plus de 300 000 volumes sont alors entrés, ce qui a permis de pallier les déficiences du dépôt légal d'alors et d'accroître la proportion de titres étrangers. On renverra, pour le XIX^e siècle, à l'article déjà cité de Nicole Simon, sur la présentation de l'évolution des fonds. La réflexion initiée par le groupe de travail « Politique patrimoniale », réunissant des bibliothécaires de l'EPBF et de la Bibliothèque nationale⁵, allait dans le même sens. Il y avait été rappelé combien l'encyclopédisme des collections, qui allait de soi jusqu'au XVIII^e siècle, où

la science ne se distingue pas de la philosophie, de l'histoire ou de la théologie pour les membres de la République des lettres, est une ambition encore présente au XIX^e siècle. La Bibliothèque nationale et les établissements créés par la Révolution (Polytechnique, Ecole normale supérieure, Muséum...), ou à partir de la Troisième République, ont bien le souci d'être en phase avec la science en marche. C'est particulièrement évident dans le cas de la bibliothèque de la Nouvelle Sorbonne, où le suivi de la production allemande a été et demeure l'un des points forts. Car la science est alors allemande et l'enjeu d'autant plus manifeste après 1870.

Sous l'administration de Léopold Delisle, historien dont les liens sont étroits avec l'université, la Bibliothèque nationale tente de poursuivre sa politique d'acquisitions étrangères, tous domaines confondus. Les lecteurs de la rue de Richelieu doivent pouvoir disposer des outils de pointe de l'érudition étrangère (textes, bibliographies, revues et même parfois thèses). A tel point que les actuels historiens des sciences, que l'EPBF a interrogés, ne constatent pas de lacunes sensibles dans les fonds scientifiques anciens jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Ce diagnostic, dicté par les nombreuses années de fréquentation de la Bibliothèque nationale par ces chercheurs, demande à être confirmé par une évaluation plus précise.

Il est vrai aussi qu'à cette époque les éditeurs français traduisent plus largement qu'aujourd'hui, le volume global de l'édition scientifique permettant une meilleure maîtrise d'une telle politique. Il apparaît en tout cas que les responsables des acquisitions ont essayé de sélectionner au mieux les instruments de référence accompagnant un travail de recherche pour lequel fonds patrimoniaux et idées contemporaines constituaient un tout indissociable.

Au plan quantitatif, à comparer la courbe des acquisitions avec celle du volume global des entrées, dépôt légal compris, on constate que les acquisitions entre 1877 et 1913 font en moyenne 40,3 % des entrées, avec des pics à 60 % en 1910 et 68 % en 1912.

3. Simone BALAYÉ, *La Bibliothèque nationale des origines à 1800*, Genève, Droz, 1988.

Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789, Paris, Cercle de la librairie, 1988.

Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle, Paris, Cercle de la librairie, 1991.

4. *1789 : le patrimoine libéré*, Paris, Bibliothèque nationale, 1989.

Noyseau d'Ormesson a été particulièrement actif pour les journaux politiques et estampes satiriques que la nouvelle liberté d'expression fait fleurir.

5. Etablissement public de la Bibliothèque de France. Groupe de travail Politique patrimoniale. *Rapport de synthèse et annexes*. 1992.

La réalité est bien différente aux lendemains de la Première Guerre mondiale, où le décrochage est manifeste. La moyenne est de 29,6 % entre 1925, date de la loi qui réforme le dépôt légal, et 1939, mais on tombe à 16,8 % en 1930. L'abandon remonte officiellement à 1920 pour la médecine ; il est légèrement antérieur pour l'ensemble des sciences exactes ; il reste à déterminer pour le droit. Mais ce repli touche également les sciences humaines. La Bibliothèque nationale se concentre sur le patrimoine national *stricto sensu*.

Les raisons du retrait sont diverses : au premier chef manque de moyens financiers ; difficulté à appréhender un ensemble de disciplines de plus en plus éclatées qui affirment leur nouvelle autonomie sans vouloir reconnaître le creuset dont elles sont issues ; essoufflement de ce fait face à une production éditoriale scientifique inflationniste ; tendance inévitable au cloisonnement des filières de formation tant des professionnels des bibliothèques que des universitaires. En témoigne par ailleurs la peine qu'ont eue les sciences sociales en émergence à trouver une inscription institutionnelle dans les diverses instances de l'université.

Le phénomène de pénurie budgétaire n'est pas isolé en Europe. Mais, après 1945, les pays anglo-saxons comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne se sont ressaisis ; en France, rien de tel. Le cas de figure de l'Allemagne est particulier : c'est l'ensemble du réseau de bibliothèques qui a été bien développé.

Pourtant, Julien Cain, à son retour de captivité, tente de fixer quelques principes écrits dans un domaine où la tradition orale prédomine. Il confirme un recentrage des acquisitions étrangères en « littérature et sciences humaines », ce qui inclut de « signaler tout ouvrage important paru hors de France, entrant dans le programme d'acquisitions de la bibliothèque : littérature et histoire de France, rayonnement de celle-ci à l'étranger, ouvrages de fonds concernant les littératures étrangères, les sciences humaines, la synthèse et l'histoire des sciences exactes ». Au passage, il consacre l'abandon des

achats très poussés en histoire de l'art au profit de la Bibliothèque Doucet. Précisant sa pensée en 1952-54, il rappelle que ce programme a pour but de « rassembler les œuvres les plus représentatives des littératures étrangères aussi bien que l'érudition contemporaine » et fait place « à la synthèse scientifique et aux rapports entre sciences exactes et naturelles et les autres domaines de la recherche ». Julien Cain se situe ainsi dans la droite ligne de ses prédécesseurs, pour lesquels des fonds de référence étrangers rigoureusement sélectionnés sont les instruments indispensables d'accompagnement de la recherche.

Rôle des fonds en libre accès

L'EPBF ne renie pas cette tradition. C'est même un élément central de la politique documentaire de Tolbiac qui est affiché par la présence de fonds importants en libre accès à disposition immédiate des lecteurs et retrouvant ainsi clairement leur vocation d'outils d'accompagnement de la réflexion et de la recherche. Cette conception permet de renouer avec un encyclopédisme qui a été une règle jusqu'à une période relativement récente, et qui ne laisse pas de côté des pans des connaissances, comme cela a été le cas pour la synthèse des sciences, alors que, pour l'histoire des sciences, un suivi a été assuré.

Rappelons que les collections du dépôt légal sont de fait encyclopédiques : il faut pouvoir disposer pour elles d'instruments d'analyse et de compréhension.

Typologie des documents

Cet encyclopédisme est en outre souhaitable compte tenu de l'évolution de la recherche contemporaine, où des nouvelles problématiques sont fréquemment issues de questionnements interdisciplinaires. Les liens entre linguistique, psychologie et sciences cognitives sont souvent cités mais l'exemple illustre bien la tendance générale. Cet encyclopédisme enfin est praticable, puisqu'il s'agit d'une sélection de titres de référence, qui, pour reprendre la typologie énoncée

par Claude Jolly dans ces colonnes pour la Bibliothèque de la Sorbonne⁶, regrouperont à portée de main :

- les auxiliaires de la recherche déjà présents mais amplifiés (bibliographies générales ou spécialisées, courantes ou rétrospectives, catalogues de bibliothèques, inventaires d'archives, encyclopédies, dictionnaires, atlas, annuaires divers...). C'est ici qu'on trouvera surtout des supports différents de l'imprimé, en particulier microformes et plus encore CD-Rom ;
- les textes eux-mêmes, littéraires, philosophiques, scientifiques... (dans l'édition la plus complète et/ou la mieux établie, incluant correspondance, journal intime, notes de travail publiées en langue originale avec traduction) et une sélection des sources de type historique (recueils d'inscriptions, descriptions monumentales, éditions de chroniques ou de traités diplomatiques...), juridiques (recueils de lois et de jurisprudence), économiques (recueils de statistiques) ;
- une sélection des résultats de la recherche, soit parmi les travaux ayant fait date ou parmi ceux, plus

Il faut renouer avec un encyclopédisme, règle jusqu'à une période relativement récente

contemporains, qui apportent du nouveau dans la compréhension des connaissances (problématique, méthodologie, interprétation neuve), soit parmi les synthèses faisant l'état d'une question ou d'une discipline. Les périodiques constituent pour cela un appoint irremplaçable et un choix des plus importants sera proposé, qu'il s'agisse de collections rétrospectives en nombre limité sur plusieurs décennies ou encore de titres récents en nombre plus grand. Pour ces deux catégories, on a recours surtout à l'imprimé, pour des

6. Claude JOLLY, « La politique documentaire de la bibliothèque de la Sorbonne », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 37, n° 3, 1992, p. 20-21.

raisons de commodité de consultation en libre accès, ce principe pouvant être nuancé pour des séries de fort encombrement, comme les statistiques.

Si donc la politique d'acquisitions retrouve cette mission complémentaire, ce qui ne veut pas dire secondaire, au contraire, il faut bien voir que, jusqu'à présent, la Bibliothèque nationale, faute de place, n'a pas développé de libre accès à sa mesure, voire a dû parfois reléguer en magasin des outils bibliographiques dont la place légitime était dans les salles. Les usuels de la salle des catalogues, de la salle Labrouste et de celle des Périodiques ne rassemblent respectivement que 30 000, 27 000 et 7 000 volumes. Les fonds en libre accès ont donc pour but de :

- décongestionner et soulager la pression exercée jusqu'alors sur les fonds en magasin ;
- introduire un nouveau mode de travail en offrant aux lecteurs la possibilité de « butiner » eux-mêmes sur des rayons, comme cela se pratique dans les bibliothèques de recherche étrangères en libre accès, sans mettre en péril les collections patrimoniales qui demeurent en magasin ;
- donner une perception immédiate des richesses de la bibliothèque qui en font un établissement à part dans le paysage documentaire français.

Objectifs et publics

Les deux niveaux de libre accès s'articulent d'autre part de la façon suivante :

- *le niveau Recherche*, directement adossé aux magasins, assure la communication des fonds qui y sont conservés et propose 367 000 volumes en libre accès, dont le principal critère de sélection est la fréquence d'utilisation. Il faut ajouter une capacité de 50 000 volumes pour la salle des recherches bibliographiques et de 30 000 volumes pour la documentation du département de l'Audio-visuel ;
- *le niveau Référence*, d'où l'on ne peut se faire communiquer les fonds en magasin, tend donc à l'autosuffisance et propose aux lecteurs des instruments pour construire leur propre problématique, mettre en relations

différents domaines des connaissances, éclairer l'actualité par des textes du passé et inversement. La capacité prévue est de 340 000 volumes, auxquels il faut ajouter un espace d'orientation bibliographique d'une capacité de 5 000 volumes et un espace de consultation de la presse. Au total, c'est une capacité d'environ 800 000 volumes qui est proposée, sans compter un vaste choix de titres de revues.

Par commodité de repérage, les fonds sont organisés en quatre départements thématiques

Le premier niveau offre, dans les conditions de calme requises, les outils utiles à une recherche principalement de 3^e cycle et au-delà, mais il peut être accessible pour des travaux de maîtrise ou personnels requérant des documents de première main en magasin ; le deuxième niveau répond à une démarche de 2^e cycle.

Le niveau Référence s'adresse à toute personne de plus de 18 ans titulaire d'un titre d'accès⁷, soit principalement aux :

- étudiants,
- autodidactes,
- socioprofessionnels incluant documentalistes d'entreprise, personnes en formation continue ou en reconversion, professeurs mettant à jour des cours, journalistes...
- universitaires ou chercheurs dans une plus faible mesure, quand le niveau 2^e cycle des collections les intéressera éventuellement pour une mise à jour rapide dans des domaines où les méthodes sont très éloignées des leurs (comme science et philosophie).

7. Les conditions générales d'accès au niveau Référence sont celles qui figurent dans le rapport remis à Jacques Toubon le 30 juin 1993, et dans les décisions prises par le ministère de la Culture. Voir le *Rapport du groupe de travail sur la mise en service de la Bibliothèque de France à Tolbiac*, présidé par M. Philippe Bélaval, suivi du relevé de décisions.

Le niveau Recherche s'adresse à toute personne accréditée :

– à titre permanent :

- *chercheur ou universitaire*, soit dans son propre domaine, soit dans un domaine voisin du sien, soit dans un domaine plus éloigné qu'il s'est donné les moyens d'approfondir ;
- *étudiant à partir de la maîtrise*, ou personne engagée dans un travail qui implique un recours continu à des sources en magasin ;

– à titre ponctuel et marginal :

- *socioprofessionnels* n'utilisant pas les services de recherche à distance et ayant besoin d'une documentation en magasin ne pouvant être incluse en libre accès du fait du caractère irrégulier et aléatoire de la demande (comme la presse professionnelle française) ;
- *autodidactes* ou personnes en reconversion plus enclins à se déplacer et désirant des documents de même nature.

Le profil plus précis des collections tient compte de l'environnement documentaire et des missions du futur établissement qui ne sont pas celles d'une bibliothèque de proximité, qu'elle soit de premier recours (bibliothèque municipale ou de 1^{er} cycle universitaire) ou de recours immédiat, comme celle d'un laboratoire peut l'être pour un chercheur ayant un certain niveau de spécialisation.

Organisation des fonds

C'est sur l'ensemble de ces hypothèses que l'équipe en charge des acquisitions pour le libre accès a travaillé jusqu'à présent.

Par commodité de repérage, ces fonds sont organisés en quatre départements thématiques (D1 : philosophie, histoire, sciences de l'homme et de la société ; D2 : sciences économiques, juridiques et politiques ; D3 : sciences et techniques ; D4 : littératures et arts), qui regroupent, chacun, des disciplines ayant des liens forts entre elles. Cette organisation se retrouve aux deux niveaux de la bibliothèque.

Au niveau Recherche, le découpage constitue d'autant moins une cloison étanche que chaque lecteur, installé dans la salle où sont concentrés les outils qui l'intéressent le plus, peut se

faire communiquer depuis les magasins tout titre y figurant, quel qu'en soit le sujet, hormis les documents trop fragiles, et les fonds de la Réserve soumis à des conditions spéciales de consultation. Par ailleurs, le lecteur peut circuler librement d'un département à l'autre pour consulter sur place les fonds immédiatement disponibles (cf. tableau).

Lettres et sciences humaines

Les départements des lettres et sciences humaines, compte tenu du poids des pratiques héritées de la Bibliothèque nationale, conservent un niveau assez spécialisé au rez-de-jardin, plus axé sur les siècles anciens (Antiquité, Moyen Âge, période moderne) qui concentrent l'essentiel des recherches actuelles, mais plus ouvert que jusqu'à présent sur d'autres disciplines, qui ont bien souvent permis aux lettres et à l'histoire de se ressourcer (linguistique, philosophie, sociologie, anthropologie-ethnologie, géographie) et notamment sur les apports étrangers les plus féconds. Le haut-de-jardin, plus synthétique, mettra davantage l'accent sur le contemporain. Mais la typologie des documents est assez semblable, ne différant que par le degré d'érudition et les critères linguistiques (cf. *infra*). La présence de textes est une constante forte des deux niveaux : le souci de rassembler des œuvres à partir desquelles l'on procède à des vérifications ou l'on se fait son opinion, fait que la part de critique s'en trouve d'autant réduite pour le libre accès dans les disciplines où cela a un sens comme la littérature, la philosophie et, dans une moindre mesure, l'art (inventaires d'œuvres, catalogues de musées), les sciences religieuses, les sciences sociales. Cette proportion se résume ainsi grossièrement : deux-tiers d'œuvres, un tiers de critique. Il a par ailleurs été choisi de remédier à l'un des inconvénients – l'éclatement par sujet – de la classification Dewey, retenue comme mode de classement à l'intérieur des principales disciplines identifiées, et de rassembler sous des corpus d'auteurs, à partir de listes préalablement établies, l'œuvre dans ses multiples aspects et les principaux commentaires. Cette

Capacités des salles et collections en libre accès aux deux niveaux de la Bibliothèque de France*

	Niveau Recherche	Niveau Référence
Salle des recherches bibliographiques	50 000	
Salle d'orientation bibliographique		5 000
D1		
Généralités	4 000	2 000
Philosophie	16 000	12 000
Histoire	30 000	26 000
Sciences religieuses	7 200	4 000
Psychologie / psychanalyse	3 800	3 000
Sociologie	11 500	10 000
Anthropologie / ethnologie	8 700	7 000
Géographie	7 800	7 000
Nouveautés	300	1 000
Espace « Patrimoine »		3 000
Total	89 300	75 000
D2		
Généralités	1 500	2 500
Sources regroupées (JO...)	7 000	15 000
Economie	18 500	15 500
Sciences politiques	18 500	15 500
Droit	28 000	18 500
Nouveautés	200	1 000
Espace « Patrimoine »		2 000
Total	73 700	70 000
D3		
Généralités	7 000	3 500
Histoire des sciences	11 000	5 200
Mathématiques	8 500	4 000
Informatique	2 000	2 500
Astronomie	2 500	2 000
Physique	9 000	4 500
Sciences de la Terre	6 500	4 000
Sciences de l'ingénieur	12 000	8 000
Sciences de la vie	16 500	7 800
Médecine	5 000	4 000
Chimie	9 000	5 500
Psychologie / psychiatrie	5 000	3 000
Nouveautés	200	1 000
Total	94 200	55 000
D4		
Généralités	2 500	2 000
Arts	16 000	23 000
Littérature générale et comparée	4 400	2 500
Littérature française et francophone	22 000	33 000
Litt. d'Orient (Proche-Orient, Asie)	8 000	8 000
Littératures slaves	9 000	9 000
Littératures anglo-saxonnes	13 500	18 000
Littératures germaniques et scandinaves	9 600	12 000
Littératures hispano-lusophones	8 700	12 000
Littératures italienne et roumaine	7 000	8 000
Littératures gréco-latine	5 000	3 000
Linguistique	4 000	3 000
Nouveautés	300	2 000
Espace « Patrimoine »		4 000
Total	110 000	139 500
TOTAL GENERAL	367 200	339 500

* Ces capacités sont indiquées en volumes : elles concernent les collections de monographies et non les périodiques en libre accès. Il s'agit de la capacité à terme. La quantité par discipline a valeur indicative et peut évoluer.

présentation, demandée par de nombreux chercheurs, revêt tout son intérêt dans le cas d'écrivains aux talents multiples comme Victor Hugo, dont la production aurait été éclatée entre roman, théâtre, essai, poésie...

Sciences et techniques, Droit et économie...

Les départements des sciences et techniques, du droit, de l'économie et des sciences politiques n'ont pas la même ambition que les bibliothèques-centres de documentation très spécialisés, dont la situation est satisfaisante. Les programmes de rattrapage systématique seraient irréalistes et inadaptés à la pratique documentaire de ces disciplines. Ces départements proposent donc une mise en valeur des fonds existant déjà (XIX^e-XX^e siècle), pour lesquels des évaluations sont en cours, et un contexte encyclopédique riche qui fait actuellement défaut ailleurs.

L'offre sera adaptée à la pratique, plus répandue dans ces domaines, du butinage sur rayons, donc d'un libre accès conséquent si l'on veut que les fonds soient consultés. Le rez-de-jardin s'adressera à un public de spécialistes

Les titres français occuperont le tiers de l'ensemble de la capacité

désirant soit travailler sur les fonds en magasin, soit, à un niveau général, se mettre à jour de la recherche dans un domaine voisin, que son centre spécialisé ne peut couvrir. Le haut-de-jardin s'adresse à des publics plus hétérogènes, peu familiarisés avec la technicité de ces disciplines et recherchant soit une synthèse accessible, soit une information factuelle retrouvable grâce à l'aide de services documentaires performants.

Ces constatations sur la pratique des usagers et le contexte documentaire entraînent à nuancer l'articulation d'ensemble des deux niveaux de libre

accès. Les sciences humaines et lettres se répartissent selon le schéma général entre Recherche et Référence tandis que les départements D2 et D3 se répartissent entre un niveau de « référence » pour la recherche et un niveau de « référence » général plus accessible.

Prenons le cas des sciences pour illustrer ce choix. Il s'agit de constituer un fonds s'adressant à des lecteurs pourvus d'une culture scientifique minimale et désireux de s'informer sur l'état des domaines connexes du leur. Les collections ne sont donc pas celles d'un laboratoire. A cet égard, les applications des sciences souvent très techniques ne seront retenues que lorsqu'elles auront eu des répercussions sur des domaines généraux de la pensée. On fait porter ainsi l'effort sur la médecine expérimentale proche de la biologie plutôt que sur la médecine clinique. Si des articles pointus sont nécessaires ponctuellement, on fera appel aux services de l'Institut national de l'information scientifique et technique (INIST).

Les sciences contemporaines

D'autre part, par son approche encyclopédique, la Bibliothèque de France sera un instrument d'intégration de la science contemporaine à la culture générale. Le fait de souligner les liens avec le droit, la science politique, la sociologie ou encore la philosophie, sera apprécié du public. On accorde en outre une attention spéciale aux publications de scientifiques français, en France, certes, quand le niveau le justifiera, mais aussi à l'étranger (congrès, écoles d'été...), ainsi qu'au fonds scientifique ancien de la Bibliothèque nationale doté des outils nécessaires : corpus de textes de théoriciens, mémoires et biographies des savants, littérature secondaire ou histoire des sciences proprement dite complétée avec rigueur depuis 1960. C'est d'ailleurs dans cette perspective d'histoire des sciences que l'on propose les outils pour analyser le rôle de la vulgarisation.

Pour les sciences contemporaines, les monographies sont fortement présentes, car elles permettent une remise en contexte de l'état de la science à un moment donné et l'accès

pour des non-spécialistes à des domaines difficiles. Elles sont jusqu'à présent peu représentées dans les bibliothèques universitaires qui ont dû donner priorité aux périodiques pour des raisons budgétaires. Même si la production française est retenue chaque fois que possible, il est impossible d'échapper à la production éditoriale anglo-saxonne dont la supériorité en matière de synthèses de bon niveau est indéniable. Les périodiques ne dépasseront pas un fonds de base estimé pour l'ouverture à 2 300 titres, dont le plus grand nombre possible sera en libre accès. Les congrès étrangers sont retenus quand ils donnent de façon liminaire un bon état des débats.

Les manuels ne sont en général pas pris, mais les traités figurent au rez-de-jardin, tandis que les abrégés et précis sont plutôt en haut. Les travaux de vulgarisation seront sélectionnés à ce niveau quand la qualité de l'œuvre ou la personnalité de l'auteur le justifiera. Ici encore, on s'attache à présenter l'actualité de la production éditoriale dans ses succès comme dans ses avatars, ainsi que l'actualité de la recherche sous une forme assez accessible, le tout de façon très sélective. Reprenant la préoccupation « historique » de la Bibliothèque nationale, qu'il assume totalement (création d'un pôle histoire, philosophie et sociologie des sciences au sein du département des Sciences), l'EPBF s'attache à revaloriser, à l'instar de la *British Library*, les enjeux contemporains de l'ensemble de ces disciplines.

Couverture linguistique

Par ailleurs, de façon générale pour ces collections en libre accès, des règles sont dégagées en matière de couverture linguistique. Globalement, compte tenu du poids de la production éditoriale française dans le monde, malgré tous les efforts qu'on pourra entreprendre pour privilégier les traductions et recourir aux *reprints* ou au marché de l'antiquariat récent, les titres français atteindront difficilement plus du tiers de l'ensemble de la capacité, les deux tiers restant étant en langues étrangères, principalement européennes. Cela correspond

d'ailleurs aux chiffres indiqués pour les fonds de sciences humaines de la bibliothèque de la Sorbonne⁸.

La tendance pourrait être renforcée pour les disciplines scientifiques, on l'a vu, mais aussi pour les sciences sociales et politiques où l'anglais prédomine. Elle est toutefois tempérée par l'existence du niveau Référence, où les textes en langue française

titre plus exceptionnel, des travaux importants s'ils n'ont pas été traduits dans une langue davantage lue, pour le niveau Recherche.

Pour les corpus d'auteurs, les deux niveaux offriront les œuvres en langue originale avec traduction, mais une traduction suffit pour la critique qui les accompagne. Pour les langues du reste du monde, on limitera leur présence en

est défailant. On privilégie la traduction en anglais si l'édition est correcte, mais on est plus circonspect si elle est vraiment trop médiocre et on ne s'interdit pas complètement de recourir, toujours de façon exceptionnelle, à une traduction en allemand, espagnol ou italien quand le titre est indispensable en libre accès. L'ensemble de ces critères vaut pour des fonds en libre accès et encyclopédiques ; il est évident que, dans une bibliothèque très spécialisée, les exigences de lisibilité par la majorité des usagers ne sont pas aussi draconiennes. Néanmoins à Tolbiac, celles-ci se conjuguent avec le souci d'offrir les éditions scientifiquement les plus au point.

Les consignes de non-redoublement des collections sont plus strictes d'un département à l'autre que d'un niveau à l'autre

atteindront plus de 60 % des titres, compte tenu des critères de lisibilité exigés et du poids quantitatif des littératures, notamment française et francophone. Pour l'ensemble des disciplines, les traductions françaises seront présentes aux deux niveaux de la bibliothèque, la principale limite étant l'état des traductions dans la production éditoriale, très variable selon les secteurs. C'est pourquoi il est bien délicat de fournir des proportions qui aient un autre sens que celui d'objectif à atteindre en utilisant toutes les ressources possibles d'approvisionnement, y compris ponctuellement des *reprints* « maison ».

La proportion de traductions françaises est plus systématique au niveau Référence, mais celles-ci doivent aussi figurer au niveau Recherche, qui n'est pas exclusivement réservé aux spécialistes et doit favoriser un travail interdisciplinaire. En ce qui concerne les textes en langues originales, l'anglais a certes un statut de langue véhiculaire, mais il ne dispense pas de la traduction française, notamment pour la littérature, quand elle existe ; par ailleurs sachant qu'allemand, espagnol et italien ne sont pas autant pratiqués qu'ils pourraient l'être en France, on retient un nombre limité de textes dans ces langues (comme quelques encyclopédies nationales et histoires nationales) et, à

libre accès aux textes surtout littéraires et à certaines sources majeures (le *Coran* par exemple) et on y joindra des traductions. La consigne peut être nuancée au niveau Recherche pour ces langues, dont une partie est en alphabets non latins, car elles s'adressent à un public de spécialistes déjà confirmés : on se fierà à l'expérience de nos collègues de la Bibliothèque nationale, notamment pour les fonds slaves et arabes.

Reste le problème des traductions en langues étrangères quand le français

Redoublement et complémentarité des titres

Enfin, quelle estimation peut-on faire du taux de redoublement des titres entre les deux niveaux de la bibliothèque, mais aussi entre les départements ? Il faut observer d'abord que les consignes de non-redoublement sont plus strictes d'un département à l'autre que d'un niveau à l'autre. Le but des listes préalables de corpus d'auteurs est de contrôler le secteur

8. Claude JOLLY, *ibid.*, p. 14 : 60 % des monographies et 66 % des périodiques qui entrent à la Sorbonne sont en langue étrangère.

où les dérives risquent d'être les plus fortes. Toutefois, vu l'échelle du bâtiment, il est illusoire de croire qu'une seule édition de Descartes suffise pour l'ensemble de la bibliothèque et le parti pris est de redoubler plutôt des œuvres que des critiques.

La règle est cependant de localiser les œuvres complètes de l'auteur dans la discipline qui le concerne principalement, en l'occurrence la philosophie, et de ne mettre que quelques œuvres séparées indispensables à la compréhension d'une autre discipline dans un autre département, par exemple l'histoire des sciences ou la politique.

Ceci appelle deux nuances. La première a trait à des auteurs anciens pour lesquels un découpage moderne n'est guère adapté : Aristote sera donc une exception, mais sans doute pas Plin l'ancien. La seconde concerne le niveau Référence, où les départements sont géographiquement cloisonnés et pour certains fort éloignés, comme D1 et D2, chacun aux extrémités est et ouest : des doublons ponctuels sont alors prévus. En revanche, d'un niveau à l'autre, il est évident que le redoublement est inévitable pour une grande partie des textes.

Lors des différentes consultations avec des experts extérieurs, il y a eu débat pour déterminer si les œuvres devaient être aussi complètes en haut qu'en bas et si les correspondances, par exemple, devaient être également présentes. La réponse a été là encore de privilégier les textes avant toute chose. La différence gît parfois dans les éditions offertes : ainsi, pour reprendre l'exemple d'Aristote, le lecteur aura les principales éditions au niveau Référence⁹ et il disposera en sus, au niveau

Recherche, à des fins d'érudition, de l'édition de l'Académie de Berlin. On évoquera pour mémoire le cas des usuels type dictionnaires et encyclopédies générales, dont la plupart se retrouveront dans chaque département et à chaque niveau : une répartition titre à titre est en cours.

Lors de l'audition de l'EPBF par la commission Miquel, il avait été répondu sur ce point que la marge de redondance serait plus forte pour les départements des lettres et sciences humaines et plus faible ailleurs et que, globalement, on pouvait l'estimer à environ 120 000 volumes, tous secteurs confondus. Il est encore trop tôt pour pouvoir vérifier par sondage dans les achats en cours si cette proportion de 15 % de la capacité totale reste valable ; elle sera sans doute légèrement revue à la hausse, notamment à cause du poids plus important d'œuvres retenues que de commentaires.

On peut donc dire que la complémentarité entre les deux niveaux de la bibliothèque, pondérée par la mesure des distances à parcourir, réside bien sûr dans la différence de niveau et d'usage (2^e/3^e cycles), mais aussi dans la fréquence prévisible de la demande. On ne se dispensera pas de faire figurer un titre jugé essentiel pour du libre accès à l'un et l'autre niveau ; en revanche, on pourrait envisager une certaine complémentarité entre eux, et même, à terme, avec les magasins, pour une part de la production étrangère (littérature contemporaine, certaines séries de publications officielles), dont l'achat représente un lourd investissement qui n'a pas à être dupliqué, et qu'on pourra localiser au niveau qui en a la consultation la plus régulière.

Evolution de la politique d'acquisitions

On touche avec ces hypothèses une question essentielle qui fait revenir à la définition de la politique d'acquisitions dans son ensemble. On a examiné comment était retrouvée sa vocation sinon initiale, du moins celle ayant prévalu depuis plus d'un

siècle, à savoir celle d'outil d'accompagnement des collections patrimoniales et comment, par le niveau du libre accès, un encyclopédisme était de nouveau possible. Mais cela ne suffit pas. Quelle articulation peut-on envisager à terme entre salles et magasins ? Autrement dit, avant même d'aborder le mode d'organisation de l'établissement, il faut déterminer quels pôles d'excellence ou de spécialisation la future bibliothèque peut avoir ? Ou comment Tolbiac harmonisera sa politique d'acquisitions avec d'autres bibliothèques de recherche ?

Coordination des modes d'entrée

Rappelons au préalable que parallèlement à la politique préconisée par Julien Cain pour les achats étrangers, d'autres enrichissements exceptionnels se sont faits sans qu'il y ait toujours eu de coordination entre les différents modes d'entrées. C'est le propre de toute grande bibliothèque que d'accroître ainsi ses collections. Les entrées massives de publications officielles étrangères par le biais des échanges internationaux depuis plusieurs décennies ont certainement les mêmes vertus bénéfiques que les enrichissements de la période révolutionnaire, toutes proportions gardées. Les chercheurs peuvent à bon droit se féliciter de ces accroissements conçus dans le même esprit et qui constituent un matériau futur, non seulement pour les historiens, mais aussi au premier chef pour les politologues, économistes et juristes.

Parmi ces sources, on compte le dépôt régulier des publications des organisations dont la France est membre (ONU et ses organes – FAO, OMS, GATT, FMI, OMPI, UNESCO –, OCDE, Conseil des communautés, Commission européenne, Parlement, Conseil économique et social, Cour de justice et Cour des comptes de la CEE), mais encore des fonds plus ponctuels reçus par dons réguliers (Conseil nordique, OPEP, OTAN, Ligue des Etats arabes, Organisation des Etats américains, Commission du Pacifique Sud...), sans oublier ce qui parvient par échanges bilatéraux entre pays (Etats-Unis, Allemagne, Belgique, Canada, Japon...),

9. *The Works of Aristotle*, éd. par J.A. SMITH et W.D. ROSS, Oxford, Oxford University Press, 1920-92 (pour l'établissement du texte grec). ARISTOTE, *Œuvres*, éd. par Jean TRICOT, Paris, Vrin, 1957-1993, 21 volumes (pour la traduction française). *Aristotelis Opera*, éd. par BEKKER, et *Index aristotelicus*, éd. par BONITZ, réimpression sous la direction d'O. GIGON, La Haye, De Gruyter, 1960-1987, (édition de l'Académie de Berlin). Sans compter les éditions Budé et Loeb déjà présentes. Par le nombre des éditions nécessaires, Aristote représente un cas d'espèce. Dans la plupart des cas, le nombre retenu est bien inférieur.

notamment en matière de journaux officiels.

On peut s'interroger sur l'absence d'achats d'ouvrages de référence dans ces domaines, surtout en droit et économie, qui auraient en partie évité la méconnaissance actuelle de ces fonds et fourni en nombre suffisant les outils indispensables pour leur exploitation. Le problème a resurgi récemment avec d'autant plus d'acuité que le mode d'entrée des échanges connaît un tarissement avec certains pays comme la Grande-Bretagne et qu'il faut suppléer par l'achat la poursuite de séries déjà fort riches.

Il y a donc nécessité accrue de coordonner et d'harmoniser davantage l'ensemble des entrées hors dépôt légal, pour éviter une sous-utilisation trop grande de certains fonds. L'existence d'un nouveau département des Sciences économiques, juridiques et politiques répond en partie à cette exigence.

Lignes de force

Quelles sont alors les lignes de force qui apparaissent dans l'ensemble des fonds ? On reprendra ici des hypothèses de Julien Cain. Les deux points forts qu'il souligne pour une bibliothèque de recherche¹⁰, et, *a fortiori*, de type patrimonial, sont les suivants :

– la présence des textes, déjà évoquée : ajoutons que la production nationale, le fonds ancien, les grandes séries officielles, les recueils (fonds très signalés par le groupe Politique patrimoniale) conditionnent une forme de consultation où chaque lecteur élabore sa problématique à partir d'un matériau brut, qui a pratiquement valeur d'archive, et se trouve dans la situation de se forger son opinion par soi-même, de confronter, de vérifier, de comparer. Cette mise à disposition de textes est une priorité dans la poli-

10. Voir aussi Bruno VAN DOOREN, « En finir avec la crise des bibliothèques universitaires », *Esprit*, n° 8-9, août-septembre 1993, p. 143-158.

L'article souligne notamment que mettre à la disposition des lecteurs des outils qui leur permettent de se forger eux-mêmes une opinion, à savoir les textes, devrait être une préoccupation constante non seulement des bibliothèques de recherche, mais de la plupart des bibliothèques universitaires.

tique d'acquisition de la Bibliothèque nationale, ce le sera également pour la Bibliothèque de France ;

– la France comme objet privilégié d'étude : on a beaucoup évoqué les pôles d'excellence de la Bibliothèque nationale (histoire et littérature) par rapport aux autres bibliothèques spécialisées. Même si l'enjeu de Tolbiac est de renforcer les liens avec ces établissements et de perfectionner les méthodes d'acquisitions dans ces domaines en les connectant davantage aux axes vivants de la recherche, jamais la Bibliothèque de France n'aura exactement les mêmes fonctions qu'un Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST). Elle

l'étranger. On envisagera aussi par exemple de se donner les moyens de mesurer l'influence du droit français sur des réformes en cours comme c'est le cas en Afrique ou à Madagascar. Ou celle des historiens français ou encore, en littérature, celle des comparatistes pour les travaux sur la réception des œuvres. Ce ne sont que quelques pistes.

Il ne faudra pas oublier enfin de porter une particulière attention sur le rôle de la langue française. Sur ces axes limités, la Bibliothèque de France pourra avoir les moyens d'entreprendre une veille documentaire qui dépasse l'objectif d'un fonds encyclopédique de référence. Cela complètera le profil francophone déjà

La Bibliothèque de France ne peut être pour la production contemporaine un super-Cadist dévolu à l'ensemble des sciences humaines

s'épuiserait en effet à atteindre une exhaustivité sur des disciplines trop vastes, alors qu'une bibliothèque spécialisée, dont les missions sont plus circonscrites et qui peut se dévouer à un public plus limité sur place, peut concentrer ses moyens sur un champ particulier. Bref, la Bibliothèque de France ne peut être pour la production contemporaine un super-CADIST dévolu à l'ensemble des sciences humaines.

La visée encyclopédique, qui demeure un préalable, implique par ailleurs un certain recentrage. Il est assez naturel d'envisager la France comme axe et de reprendre et amplifier l'effort déjà consenti sur l'histoire de France¹¹, mais aussi la langue et littérature françaises. Cela implique en sus une prospection plus importante pour la francophonie et une veille documentaire plus poussée sur la production étrangère ayant pour objet la France. Certes, il y a l'histoire, mais il ne faut pas oublier non plus la géographie et les sciences de la terre, par exemple¹².

A cela s'ajoute un suivi poussé de la capacité de rayonnement de la pensée française. On l'a déjà signalé pour l'école des mathématiciens français, qui publient souvent d'ailleurs à

suivi par la Bibliothèque nationale, en s'efforçant d'être plus systématique pour les ouvrages en langue française ou d'auteurs français publiés à l'étranger et ayant un intérêt scientifique (Michel Foucault par exemple). Mais il est exclu de suivre le modèle de la *Deutsche Bibliothek* qui tend à l'exhaustivité pour toute la production allemande, y compris pour les traductions étrangères d'auteurs de langue allemande. Cette ambition n'est pas compatible avec le profil encyclopédique de la bibliothèque et il faudra se contenter d'une sélection limitée des traductions étrangères d'œuvres françaises. Le critère de choix peut être leur valeur littéraire, ce qui intéresserait entre autres les comparatistes férus de translologie.

Pour que ce francocentrisme ne devienne pas trop stérile, il doit s'accompagner des moyens de mesurer comment la France est influencée par

11. Voir l'article à paraître de Bernard VOUILLOT dans la *Revue de la Bibliothèque nationale* sur le sujet.

12. Cela ne contrevient pas aux missions du département des Cartes et Plans concentré sur la cartographie, mais renforcera une unité documentaire sur l'ensemble du sujet, même si les lieux de consultation sont séparés.

le reste du monde. Pour ce faire, les outils de référence du libre accès s'attacheront à présenter cette perspective critique. Dans ce sens, la veille n'a pas la même ampleur.

De quels autres atouts la Bibliothèque de France disposera-t-elle en sus de ceux repris en partie des préconisations de Julien Cain ? La remise à niveau dans un contexte encyclopédique de disciplines qui, plus que d'autres, ont pâti de la pénurie budgétaire, ne relève pas de cette approche. Il faut donc dissocier l'effort entrepris actuellement conjointement par la Bibliothèque nationale et l'EPBF pour des domaines comme celui des sciences sociales, principalement anthropologie-ethnologie, sociologie (programmes de compléments de lacunes de monographies et de périodiques). Mais la Bibliothèque de France doit éviter le piège de la veille documentaire tous azimuts totalement irréaliste et ne devrait pas cher-

sélectionnés. Ce qui est nécessaire pour demeurer un outil de recherche vivant. Une fois établie la liste des principaux champs, et au-delà de cette première sélection d'outils, il reste à déterminer selon quelles modalités, pas toujours identiques, et avec quels partenaires pratiquer un suivi. On rejoint la politique des Pôles associés.

La deuxième nuance renvoie à l'existence d'une importante documentation internationale et étrangère contemporaine pour l'instant sous-exploitée. C'est l'une des forces du Science Reference and Information Service de la British Library, c'est aussi l'une de celles de son équivalent à la New York Public Library (NYPL). Le fait que l'anglais soit une langue de communication internationale intervient pour une bonne part dans le succès de ces services de plus en plus axés sur les supports électroniques. Mais ces établissements s'appuient également

Membres du comité d'experts

Marc Augé
Yves Bonnefoy
Jean-Pierre Bourguignon
Michel Cassé
Jean Combacau
Yves Coppens
François Dagognet
Hubert Damisch
Gilles-Gaston Granger
Blanche-Noëlle Grunig
Frank Laloë
Edmond Malinvaud
Francine Masson
Sylvère Monod
Jean-Claude Passeron
Pierre Petitmengin
René Rémond
Jacqueline Risset
Jean-François Sirinelli
Jean-Pierre Vernant
Immanuel Wallerstein

En France, à la Bibliothèque nationale, la continuité des entrées de publications officielles (le service est devenu autonome en 1950) a permis de réunir, depuis le XIX^e siècle dans certains cas et au XX^e, une masse documentaire sans équivalent en France.

D'autres bibliothèques sont dépositaires des publications des organisations internationales, comme la bibliothèque Cujas, mais ne disposent pas des fonds étrangers comparables ; d'autres centres ont des fonds étrangers non négligeables, mais en général plus spécialisés et surtout peu accessibles au public, comme le Centre français du commerce extérieur (CFCE) et l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE)...

L'ensemble que propose la Bibliothèque de France est complété de façon avantageuse par le dépôt légal des périodiques français notamment, qui permet une consultation exhaus-

La continuité des entrées des publications officielles a permis de réunir une masse documentaire importante

cher à concurrencer d'autres bibliothèques spécialisées, y compris même, à terme, en lettres et en sciences humaines. A deux nuances près.

La première renvoie à la question de l'interdisciplinarité. Sans que cette préoccupation serve d'alibi commode à un éclectisme complaisant, comme le soulignait récemment Claude Jolly, la Bibliothèque de France devrait être quand même attentive, vu le profil général de ses collections, aux marges des disciplines ou aux croisements où se situent des axes féconds de la recherche contemporaine. Sans parler de l'histoire du livre, qui disposera d'un espace propre en plus de la Réserve, et pour laquelle il est encore maintenant difficile de trouver une inscription institutionnelle, les questions des matériaux en sciences ou encore de bioéthique ou de relations internationales pour ne citer que quelques exemples, doivent faire l'objet d'une certaine attention dans la politique d'acquisitions par le biais de périodiques et d'ouvrages collectifs

sur de très considérables collections, pour lesquelles ils sont bien souvent le recours national, comme par exemple la série très complète de journaux officiels étrangers de la NYPL. Sachant qu'ils ne bénéficient pas toujours d'échanges automatiques, on mesurera la pertinence des choix qu'ils opèrent pour les dépôts et achats de grandes séries officielles étrangères. La collecte s'est ainsi recentrée à New York en fonction des objectifs et du profil documentaire de la future Science and Information Business Library¹³.

13. La New York Public Library met en place avec SIBIL (Science and Information business Library) un service dont les collections auront le profil suivant, fondé en large partie sur l'existant :
– sélection de documents sur le commerce international incluant annuaires, statistiques, profils de marchés, journaux officiels ;
– couverture plus complète pour les publications officielles de l'Etat de New York, du gouvernement fédéral, des Nations-Unies et de la CEE ;
– sélection de périodiques spécialisés en sciences et économie, dont une collection de

feuilles d'informations financières ;
– rapports d'activité de firmes disponibles dans l'édition ;
– collection de codes et normes, corpus de textes de référence.
Certaines séries de débats parlementaires étrangers sont interrompues en fonction des ressources d'autres bibliothèques et le programme commun de microfilmage entrepris avec la Library of Congress pour les journaux officiels est amplifié.
Ces données sont issues du rapport d'une mission effectuée en juillet 1992.

tive de la presse régionale, professionnelle, syndicale et associative. Les centres de documentation tournés vers les bases de données en France comme l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la Chambre de commerce de Paris, la Documentation française, ne peuvent avoir à leur disposition une telle masse. Dans cette perspective de coopération à terme, il faut que la future bibliothèque nationale se donne les moyens de sa politique en ce domaine : définir les priorités pour la collecte et les achats, pour cela rendre systématiques les évaluations de collections en cours, déterminer avec les centres partenaires les gammes respectives de services, en plus de la constitution de fonds d'outils de référence en droit, économie et science politique.

Modalités de mise en œuvre

C'est ici qu'il faut aborder le troisième volet de la politique d'acquisitions, à savoir les modalités de sa mise en œuvre. Sans évoquer à nouveau les acquisitions actuellement en cours de la Bibliothèque nationale, il faut détailler le dispositif et la méthode du plan d'acquisitions massif confié à l'EPBF avant l'ouverture du site de Tolbiac et, ensuite, voir dans le cadre de la fusion accélérée des deux établissements ce qui reste à accomplir, en particulier en matière d'évaluation de collections.

tendus. A l'automne 1993, pour une ouverture annoncée fin 1996, plus de 170 000 documents ont été commandés, soit 44,7 % des objectifs. La chaîne de traitement organisée sur le site provisoire de gestion et de stockage d'Ivry a été conçue pour optimiser la constitution de ces collections. Le contrôle technique de la réception des documents et de la conformité des factures, la mise à l'inventaire, le catalogage, la préparation des trains de reliure qui sont envoyés à des prestataires extérieurs, la gestion du stockage sont des opérations confiées à des prestataires de services installés sur ce site.

En revanche, la responsabilité de la sélection et de la commande des titres ainsi que celle d'encadrement, de coordination, de pilotage informatique sur le système standard GEAC 9500 et de suivi de gestion sont des tâches confiées à du personnel de l'EPBF.

La coordination scientifique dépend de deux chefs de projet Politique documentaire et Catalogue. Un responsable de production a pour mission, en liaison avec eux, de planifier et harmoniser les calendriers des différentes équipes, gérer les budgets associés et prendre les mesures organisationnelles pour atteindre les objectifs fixés. En ce qui concerne l'équipe responsable de la sélection et de la commande, qui atteint 55 personnes, l'organisation choisie reflète celle des départements thématiques.

peut de conjuguer une double compétence.

Il n'y a de spécialiste par langues que pour les littératures étrangères, chacun pratiquant couramment l'anglais, voire parfois l'italien, l'espagnol ou l'allemand. Pour les langues moins répandues en France (slaves, arabe, asiatiques), une coopération a été établie avec le service correspondant de la Bibliothèque nationale.

Consultation d'experts

Le travail de ces spécialistes par discipline tire parti de leurs liens avec les milieux de la recherche et des commissions par discipline réunissant universitaires-chercheurs et collègues des bibliothèques concernées, dont les CADIST et, bien sûr, la Bibliothèque nationale ont défini le profil des collections requises pour les deux niveaux de libre accès et proposé des pistes de coopération entre établissements pour la documentation plus pointue. La synthèse que l'on esquisse dans cet article en est largement issue. Il reste que ce deuxième point doit être approfondi dans les mois qui viennent et que la fusion des deux établissements ne peut qu'accélérer favorablement la réflexion.

Ces consultations extérieures de spécialistes appellent, dans le cadre d'une bibliothèque, dont l'ambition est avant tout encyclopédique, une coordination qui harmonise l'ensemble et évite le péril de la juxtaposition de fonds, tout aussi préjudiciable que celle des modes d'entrées. C'est pourquoi a été mis en place, à la demande même de certains membres de ces commissions un Comité d'experts (cf. encadré), dont le rôle est, dans un second temps, de veiller à ce que l'équilibre et le niveau des collections soient conformes aux buts fixés. Ce n'est pas minimiser le rôle de l'encadrement professionnel, mais cela relève, pour la mise au point de la politique documentaire, d'une stratégie permanente de consultation d'experts extérieurs – échantillons d'une partie des futurs usagers –, voulue par l'EPBF.

Les premières séances ont abordé par exemple la place des textes en langue originale et des traductions selon les

Ces consultations extérieures de spécialistes appellent une coordination qui harmonise l'ensemble de la politique

L'EPBF a pour mission de réaliser le programme d'achats des collections en libre accès. En effet, pour pouvoir mettre à disposition dans un délai court 380 000 volumes de monographies et s'abonner à 5 500 périodiques, sans compter d'autres documents sur des supports variés, il fallait un dispositif logistique spécial, dévoué exclusivement à cette tâche, faute de quoi les objectifs risquaient de ne pas être

Pour chaque discipline principale identifiée, il existe un ou plusieurs spécialistes, dont les liens avec le milieu universitaire sont étroits. Il est évident qu'il a été plus difficile pour les disciplines scientifiques ou le droit et l'économie de trouver des professionnels des bibliothèques ou de la documentation dotés du profil ou de l'expérience nécessaires, mais l'EPBF a essayé autant que faire se

disciplines, les niveaux et la localisation des documents : pour le libre accès, les règles qui découlent de ces arbitrages ont été exposées plus haut. Parmi les questions qui seront prochainement soumises au Comité figurent celles qui ont trait aux frontières entre certaines disciplines et l'organisation des fonds à préconiser dans ces cas, ou encore celle de la couverture géographique de l'ensemble des collections du futur établissement. Certes, celle-ci varie selon les disciplines concernées. Elle n'a pas la même ampleur suivant que l'on traite par exemple de l'économie ou des littératures. Il reste à harmoniser l'ensemble de la couverture géographique et à déterminer, en fonction de la place souhaitable pour les textes en langue originale, question connexe, l'extension qu'elle peut avoir.

Evaluation des collections

Au-delà de ce stade de la définition de la politique d'acquisitions, il est nécessaire, pour préciser la politique de partage documentaire de la Bibliothèque de France avec d'autres établissements spécialisés ayant des critères d'accès ou de prêt comparables, de procéder à des évaluations plus fines des collections existantes. Le démarrage du programme d'acquisitions pour le libre accès n'a guère laissé de temps pour les entreprendre. Ces évaluations sont monnaie courante aux États-Unis et ont tendance, depuis quelques années, à se recentrer sur des objectifs plus étroits en croisant surtout différentes méthodes d'analyse des collections (« list-checking », « citation use studies ») ou de leur utilisation par le public.

A partir du bilan méthodologique proposé par nos collègues d'outre-

Atlantique et d'Europe¹⁴, notamment sur le *Conspectus*, il est possible de tirer des enseignements pour l'évaluation de nos collections.

Deux tests ont déjà été pratiqués. Le premier porte sur la politique d'achats nécessaires en linguistique pour une bibliothèque de recherche et a permis de dégager des critères de sondages rapides et efficaces par périodes, afin de vérifier la pertinence des choix opérés. Cette méthode, mise au point par un spécialiste de la discipline, corrige la perspective trop systématique ou orientée, lourde à mettre en œuvre, et souvent dépassée par rapport à l'actualité de la recherche qu'induisent les bibliographies spécialisées¹⁵. Il sera intéressant d'en tirer parti pour d'autres domaines, où la production scientifique est inflationniste et où il est difficile de rassembler commodément des outils à jour, par exemple pour ce qui touche à l'interdisciplinarité.

Le deuxième test est de nature rétrospective. On dispose d'un petit nombre d'évaluations fines des collections rétrospectives. Pour la Bibliothèque nationale, il en existe peu (fonds médical, fonds latino-américain)¹⁶. C'est pourquoi a été entrepris avec le

service des Publications officielles une évaluation détaillée du contenu des publications américaines parvenues par échange. Cette analyse bibliographique a été étendue aux pays de langue allemande, ainsi qu'aux pays du Maghreb et d'Afrique. Le but est bien évidemment de vérifier les lacunes éventuelles, de dégager les points forts (par exemple, les publications de caractère économique plus que juridique pour l'Afrique) et de comparer la situation avec celle des collections d'autres établissements afin de dégager, en concertation avec un petit nombre de chercheurs, des priorités pour la politique des entrées. Ce type d'enquête devrait être systématique dans le cas des gisements de publications officielles étrangères. Il convient de l'étendre aussi à d'autres collections rétrospectives : fonds de droit, fonds scientifique de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle en premier lieu. La liste n'est pas limitative, mais il s'agit là d'un préalable obligé avant toute mise en œuvre de politique d'acquisitions partagée qui, sans cela, ne pourrait se bâtir sur une réalité consistante¹⁷.

Septembre 1993

14. Nancy E. GWINN, Paul H. MOSHER, « Coordinating collection development : the RLG conspectus », *College Research Libraries*, 1983, n° 44, p. 128-140, Paul H. MOSHER, « Quality and library collections : new directions in research and practice in collection evaluation », *Advances in Librarianship*, vol. 13, 1984, p. 211-238.

15. Christian PUECH, *Les Ressources documentaires dans le domaine des sciences du langage*, Paris, Bibliothèque de France, 1991, p. 88-95. Etude réalisée pour l'EPBF.

16. Anne PASQUIGNON, « Le fonds médical des imprimés et son catalogue »,

Revue de la Bibliothèque nationale, n° 36, 1990, p. 44-50. William V. JACKSON, « L'étude des fonds latino-américains de la Bibliothèque nationale (XIX^e et XX^e siècles) », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 9, 1983, p. 29-41.

17. C'est par des évaluations des points forts des collections ainsi que des besoins des publics respectifs qu'il faut avancer sur le terrain de la coopération avec les départements spécialisés de la Bibliothèque nationale demeurant à Richelieu, ainsi qu'avec la future Bibliothèque nationale des arts.